

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIIN, Stéphane MASTROPIETRO, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN,

Anne IZABELLE, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE, Caroline DRIOL

PROCURATIONS : Christophe CORBET à Patrick HERVÉ, Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h00.

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prises en application de ses délégations

Coralie BOURDELAIN donne compte-rendu des décisions du maire depuis la séance du conseil municipal du 03 février 2026.

Commande publique

- **Signature d'un devis pour la modification de deux ridelles du pick-up avec l'entreprise BPMS**
Montant de 1 020€ TTC
- **Signature d'un devis pour le cylindre de l'un des portes extérieures de l'école maternelle avec l'entreprise NOVAZION**
Montant de 840€ TTC
- **Signature d'un devis pour le diagnostic HAP et amiante pour les travaux de la route du Soubon avec l'entreprise JYBN DIAG**
Montant de 1 385€ TTC
- **Signature d'un devis pour le relevé topographique et détection des réseaux pour l'espace enfance auprès de l'entreprise SINTEGRA**
Montant de 2 868€ TTC

- **Signature d'un devis pour le remplacement de 6 BAES (Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité) dans la bibliothèque, les écoles et la mairie auprès de l'entreprise SASIC**
Montant de 1 118€ TTC
- **Signature d'un devis pour le renouvellement des lames de bois des bancs de l'espace Guimet auprès de l'entreprise SCILLAT**
Montant de 1 395.14€ TTC
- **Signature d'un devis pour la réparation du faitage de la cabane de la Pra auprès de l'entreprise SID CHARPENTE**
Montant de 1 460.40€

Autres

- **Actualisation du plan de financement de la Maison Verte**
Madame la Maire informe que deux subventions ont été attribuées pour la partie épicerie du projet : 100 000€ par la communauté de communes Le Grésivaudan et 100 000€ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

I- Délibérations

Délibération n°2026-00

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

Le CFU n'ayant pas été réceptionné à temps, du fait de problèmes techniques de la DGFIP, l'approbation de celui-ci est reportée.

Délibération n°2026-06

OBJET : Affectation des résultats du budget principal 2025

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-07

OBJET : Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2026

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-08

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-09

OBJET : Création d'un emploi de médiateur pastoral pour l'année 2026

Rapporteur : Vincent PELLETIER

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-10

OBJET : Création d'un emploi permanent au grade d'animateur territorial suite à la réussite d'un agent au concours interne

Rapporteur : Sandrine GAYET

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : Dominique CAPRON, ayant un lien avec l'agent concerné, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2026-11

OBJET : Sollicitation de financements publics pour les travaux du pont de la route du Soubon

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-12

OBJET : Sollicitation de financements publics auprès du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE pour la Maison Verte

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-13

OBJET : Convention de rétrocession d'un point d'eau incendie – lotissement Villas célestes

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-14

OBJET : Protocole d'accord EREMA – projet de centrale hydroélectrique sur le Doménon – mise à disposition de foncier communal

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-15

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat CANUT

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-16

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de 4 équipements petite enfance de la commune de Saint-Martin-d'Uriage à la CCLG au 01/09/2025

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-17

OBJET : Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz » dans le projet de loi de décentralisation

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.

À Revel, le 03 mars 2026

Coralie BOURDELAIN

Maire



Patrick HERVÉ

Secrétaire de Séance

A blue ink signature of Patrick Hervé, written over a faint circular stamp.